RAPPORT ANNUEL

1980

chambre d'agriculture du Jura

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

Liste des organisations membres

Organisations régionales à but général	Chambre d'agriculture du Haut-Plateau Société d'agriculture d'Ajoie Société d'agriculture du Clos-du-Doubs Société d'agriculture de Delémont
Organisations diverses au niveau jurassien	Asscciation des fermiers du Jura et du canton de NE Association des gr d'étude agric. et en éc. familiale Association des paysannes diplômées du Jura Association des propriétaires de tracteurs Association des sociétés de cavalerie du Jura Fédération d'apiculture du canton du Jura Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen Fête des Paysans jurassiens Groupement des aviculteurs du Jura Groupement des maîtres-agriculteurs du Jura SEG-Berne, sous-centrale pour le Jura Service de dépannage agricole du Jura Société des anciens élèves de l'ECA de Courtemelon Société jurassienne des propriétaires de silos Société jurassienne de testage et d'insémination Société des sélectionneurs jurassiens (SSJ) Société des vétérinaires jurassiens Union des Moulins du Jura Union des Producteurs Suisses (Section du Jura)
Organisations diverses au niveau des districts	Association des paysannes d'Ajoie Sté des femmes de la campagne de la Vallée de Delémont Assoc. des Paysannes des Fr-Montagnes et Courtine Assoc. des propriétaires de forêts de Delémont & env. Société d'agriculture des Franches-Montagnes Syndicat paysan des Franches-Montagnes Association des Jeunes Eleveurs Francs-Montagnards Association cunicole Ajoie Association des planteurs de tabac d'Ajoie Groupement des engraisseurs de bétail bovin d'Ajoie Groupement des producteurs d'oeufs d'Ajoie Société d'apiculture Ajoie & Clos-du-Doubs Société d'apiculture du Jura-Nord Centre collecteur et de condit. des céréales d'Ajoie Centre collecteur des céréales de Delémont & env. Centre collecteur de Vicques & env.
Coopératives de commercialisation	Fédération d'associations agricoles (succ.VLG Delémont) Associations agricoles : Centre Ajoie, Alle Courroux-Courcelon Courtételle & environs Delémont, Courrendlin, Clos-du-Doubs & env. Porrentruy Saulcy & environs Saignelégier Val Terbi Coopérative agricole jurassienne pour l'écoulement des animaux (Juranico)

(suite en page 3 de la couverture)

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

R A P P O R T A N N U E L 1 9 8 0

Table des matières

		Page
1.	ORGANES de la Chambre d'agriculture du Jura	2 - 3
2.	PROCES-VERBAL de la 5ème Assemblée générale des délégués du vendredi 29 février 1980 à l'Hôtel de Ville à Saignelégier, résolution votée	4 - 8
3.	RAPPORT D'ACTIVITE 1980	9 - 18
	3.1. Introduction	9
	3.2. Principales activités	9 - 17
	Comité, bureau et commission	9
	Secrétariat permanent	9
	Relations avec l'Etat cantonal	10
	La Coopération agricole	11
	Contingentement laitier	11
	Activités des Centrales des blés et du colza	12
	Betteraves sucrières	13
	La "Terre Romande"	14
	Commission des Affaires sociales	15
	Commission production animale	15
	Commission pour l'aménagement du territoire	16
	Commission pour l'étude de l'économie laitière	16
	Activités diverses	16
	3.3. Conclusions	17
4.	PROGRAMME D'ACTIVITE 1981	18 - 19
5.	COMPTES 1980 ET RAPPORT DE VERIFICATION	20 - 22
6.	BUDGET 1981	23
7.	ANNEXES	24 - 28
	7.1. Résolution du 6 novembre 1980	24 - 25
	7.2. Communiqué du 14 janvier 1981	26
	7.3. La betterave sucrière dans le canton du Jura	27
	7.4. Avant propos de "Jura-La coopération agricole au défi"	28

1. ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

L'Assemblée des délégués est l'organe suprême de la Chambre d'agriculture du Jura. Elle est formée de l'ensemble des délégués des 178 organisations membres à raison de deux délégués pour chaque organisation.

Le Comité et le Bureau

MM. Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy, président *
Jean Paupe, agriculteur, Seleute, vice-président *
André Renfer, ingénieur agronome, Courfaivre, secrétaire *
Bernard Beuret, directeur, Delémont *
Raymond Chenal, agriculteur, Saint-Brais * (démissionnaire)

Mmes Brigitte Girardin, ménagère, Cornol
Mathilde Jolidon, ménagère, Lajoux

MM. Claude Ackermann, agriculteur, Bourrignon
Nicolas Dumas, agriculteur, Grandfontaine (démissionnaire)
Pierre Frund, agriculteur, Courchapoix
Robert Frund, agro-technicien, Courgenay
Isaac Gerber, agriculteur, Les Rouges-Terres
Roger Gury, agriculteur, Beurnevésin (démissionnaire)
Roland Hügli, agriculteur, Miécourt
Bernard Noirjean, agriculteur, Soubey (démissionnaire)
Denis Prêtre, agriculteur, Boncourt
François Rossé, instituteur, Boncourt (démissionnaire)
Joseph Schaffner, agriculteur, Bourrignon
Robert Villat, agriculteur, Les Rottes, Saint-Brais
Camille Wermeille, agriculteur, Saignelégier
Joseph Willemin, agriculteur, Epauvillers
Pierre Wüthrich, agriculteur, Courtételle

* membres du Bureau

Les vérificateurs des comptes

Titulaires : MM. Xavier Baume, secrétaire CAHP, La Chaux-des-Breuleux
Henri Laville, agriculteur, Chevenez
Robert Piquerez, agriculteur, Montenol

Suppléants : MM. Joseph Comte, gérant, Courtételle
Yves Courbat, agriculteur, Buix

Commission des affaires sociales

MM. Claude Ackermann, agriculteur, Bourrignon, président
Paul Queloz, agriculteur, Saint-Brais, secrétaire
Paul Cerf, agriculteur, Seleute
Joseph Comte, gérant, Courtételle (démissionnaire)
Nicolas Dumas, agriculteur, Grandfontaine (démissionnaire)
André Renfer, ingénieur agronome, Courfaivre

Commission pour l'aménagement du territoire

MM. Bernard Beuret, directeur, Delémont, président
Pierre Frund, agriculteur, Courchapoix, secrétaire
Martin Oeuvray, agriculteur, Chevenez
Denis Prêtre, agriculteur, Boncourt
Georges Queloz, agriculteur, Saint-Brais

Commission de production animale

MM. Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy, président
Raphaël Brahier, agriculteur, Lajoux, vice-président
Bernard Noirjean, agriculteur, Soubey, secrétaire (démissionnaire)
Henri Charrière, agriculteur, Recolaine
Henri Frésard, agriculteur, Les Rouges-Terres
Isaac Gerber, agriculteur, Les Rouges-Terres
Henri Huelin, agriculteur, Les Emibois
Marcel Koller, agriculteur, Bourrignon
Pierre Marchand, agriculteur, Alle
Ernest Rihs, agriculteur, Courrendlin
Henri Schmid, chef de cultures, Courtemelon

Commission de la Terre Romande

MM. Robert Frund, agro-technicien, Courgenay, président
André Renfer, ingénieur agronome, Courfaivre, secrétaire

Mme Mathilde Jolidon, ménagère, Lajoux

MM. Jean-Marie Aubry, ingénieur agronome, Courtemelon
Joseph Comte, gérant, Courtételle
Jean Paupe, agriculteur, Seleute

Commission pour l'étude de l'économie laitière

MM. Robert Frund, agro-technicien, Courgenay, président
André Renfer, ingénieur agronome, Courfaivre, secrétaire
Bernard Beuchat, agriculteur, Epauvillers
Bernard Beuret, directeur, Delémont
Gabriel Cattin, agriculteur, Le Boéchet
Joseph Schaffner, agriculteur, Bourrignon

2. PROCES-VERBAL de la cinquième Assemblée générale des délégués du vendredi 29 février 1980 à 13 h. 30 à l'Hôtel de Ville à Saignelégier

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'Assemblée par le Président de la Chambre d'agriculture
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire des délégués du 8.8.1979 à Glovelier
4. Rapport d'activité
5. Comptes 1979 et rapport de vérification
6. Budget 1980
7. Programme d'activité 1980
8. Admission de nouveaux membres
9. Divers et propositions individuelles.

2.1. Ouverture de l'Assemblée par le Président de la Chambre d'agriculture

A 13 h. 45, le président M. Luc Fleury ouvre l'Assemblée et salue les 200 personnes présentes, dont 175 délégués représentant 94 organisations membres.

Le président salue particulièrement les personnalités invitées, soit M. J.-P. Beuret, président du Gouvernement jurassien et ministre du Département de l'Economie publique de la République et canton du Jura, le président du Parlement cantonal, Me André Cattin, les députés aux Chambres fédérales, MM. J. Wilhelm et P. Gassmann, plusieurs députés au Parlement cantonal, M. G. Chariatte du Service cantonal de l'économie rurale, M. O. Erny, président de la Fédération laitière du Nord-Ouest, M. F. Savoye, président de l'ADIJ, M. U. Frei, représentant la Fédération d'associations agricoles VLG, M. J. Ruffieux, vice-président du Conseil d'administration de la Terre Romande et Mme B. Cattin, déléguée de la Fédération romande des consommatrices, section jurassienne ainsi que plusieurs représentants de la presse régionale et spécialisée.

La liste des excuses est fort longue et comporte les noms de MM. H. Cuttat, J. Annaheim, B. Beuret, J.-M. Aubry, G. Roy, R. Schaffter, P. Beuret, M. Oeuvray et des dirigeants des organisations agricoles faîtières (USP, FSASR, SAB) et voisines (Chambre d'agriculture romandes, bernoise et soleuroise) de même que du directeur de l'Office fédéral de l'agriculture.

Dans son allocution de bienvenue, M. H. Huelin, président de la Chambre d'agriculture du Haut-Plateau, remercie les organes de la Chambre d'agriculture du Jura d'avoir choisi une région montagnarde pour y tenir ses assises annuelles et souhaite que la Chambre d'agriculture du Jura se penche davantage encore sur les dures réalités de l'agriculture montagnarde.

De son côté, M. J.-P. Beuret rappelle que l'Etat jurassien est intervenu à de nombreuses reprises pour défendre l'agriculture cantonale face à une politique agricole fédérale peu perspicace. A l'heure de la mise en chantier du programme de développement économique, la dégradation de la situation financière de l'agriculteur reste un souci constant des Autorités cantona-

les, précise encore le président du Gouvernement jurassien.

Outre les salutations très applaudies, le président du Parlement cantonal, Me André Cattin, relève le dynamisme qui anime actuellement l'agriculture cantonale, tant dans ses secteurs spécifiques, fonciers et aux sessions parlementaires.

L'assemblée procède ensuite à la désignation des scrutateurs. Les personnes suivantes sont nommées : MM. P. Erard et P. Flückiger.

2.2. Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire des délégués du 8 août 1979 à Glovelier

Ce procès-verbal, rédigé par M. B. Oriet, figure aux pages 4 à 6 du rapport annuel. La discussion n'étant pas demandée, il est accepté sans observation avec les remerciements d'usage à son auteur.

2.3. Rapport d'activité

Le président commente le rapport d'activité 1979 dont l'essentiel figure aux pages 7 à 11 du rapport annuel.

M. Fleury rappelle que l'année agricole 1979 a été caractérisée par une politique agricole fédérale qui précipite l'agriculture jurassienne dans de sérieuses complications économiques. Plusieurs démarches furent entreprises par la Chambre d'agriculture du Jura pour contrer les conséquences négatives du contingentement laitier en plaine. Ces démarches furent à nouveau bousculées par plusieurs décisions hâtives des Autorités fédérales : refus d'accorder un contingentement laitier supplémentaire au Jura, menace d'un contingentement arbitraire en zones de montagne, refus d'augmenter les contrats de betteraves à sucre, etc. Pas étonnant dès lors, que les zones de montagne à vocation herbagère, se reconvertissent vers la production laitière qui représente leur seul avenir mais qui constitue une des préoccupations majeures de la Chambre d'agriculture du Jura en ce début 1980, ajoute M. Fleury.

Le président indique également que l'exercice écoulé marque pour la Chambre d'agriculture du Jura, l'entrée en collaboration directe avec les autorités cantonales et leurs services administratifs. Toutefois, la mise sur pied des structures cantonales a donné lieu à quelques divergences entre le Gouvernement jurassien et les organisations agricoles jurassiennes. Il n'en reste pas moins que la collaboration, à tous les échelons intéressés, reste présente pour définir prochainement une politique agricole cantonale, conclut M. Fleury.

Mis en discussion, le rapport d'activité ne suscite aucune remarque particulière et est approuvé tacitement par l'Assemblée.

2.4. Comptes 1979 et rapport de vérification

M. B. Oriet, secrétaire-caissier, démissionnaire, invite l'Assemblée à se reporter aux pages 14 et 16 du rapport annuel où sont présentés en détail les comptes de la Chambre d'agriculture.

Le compte de pertes et profits présente un reliquat actif de Fr. 15.314.-- qui permet à notre organisation de constituer une petite réserve.

Le rapport de la Commission de vérification présenté par un des vérificateurs conclut à une parfaite tenue des comptes. L'Assemblée accepte les comptes tels que présentés et en donne décharge aux organes responsables.

Ce point ne faisant l'objet d'aucune demande de complément, l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 1979 à l'unanimité.

Puis le comité de la Chambre d'agriculture du Jura et tous les délégués présents, apportent, par la voix de leur président, les plus vifs remerciements à M. B. Oriet qui quitte aujourd'hui le monde agricole jurassien. Que les voeux professionnels et privés les meilleurs accompagnent celui qui fut la cheville ouvrière de la Chambre d'agriculture du Jura, précise le président qui remet une généreuse attention à B. Oriet.

2.5. Budget 1980

Le budget 1980 est présenté par André Renfer qui précise qu'il s'agit en fait du plan de financement adopté en août dernier lors de l'assemblée extraordinaire de la Chambre d'agriculture du Jura. Le montant total de ce budget où figurent notamment les soutiens financiers des fédérations agricoles et laitières, se monte à Fr. 107.000.-- et prévoit un léger excédent des recettes.

Ce budget 1980 figure en page 17 du rapport annuel. La parole n'est pas demandée et le budget proposé est approuvé à l'unanimité.

2.6. Programme d'activité 1980

Le programme d'activité proposé par le comité est développé aux pages 12 et 13 du rapport annuel.

Plusieurs activités se situant à un point de non-retour, cela conditionne la Chambre d'agriculture du Jura à fixer constamment des priorités dans ses activités 1980.

Le programme d'activité est commenté dans ses grandes lignes par le nouveau secrétaire de la Chambre d'agriculture du Jura. L'Assemblée approuve le programme d'activité à l'unanimité.

2.7. Admission de nouveaux membres

Le président donne connaissance de la demande d'admission de six nouvelles organisations :

- Fédération d'apiculture du canton du Jura
- Association des éleveurs et producteurs de porcs du Jura
- Syndicat d'élevage caprin "Franches-Montagnes"
- Syndicat d'élevage caprin "Delémont-Ajoie"
- Syndicat ovin "Franches-Montagnes"
- Syndicat ovin "Val Terbi".

La discussion n'est pas demandée et l'Assemblée accepte à l'unanimité l'admission de ces nouveaux membres de la Chambre d'agriculture du Jura.

2.8. Divers et propositions individuelles

Une résolution (cf. annexe) traduisant les préoccupations actuelles de l'agriculture jurassienne est votée à l'unanimité.

La discussion est largement utilisée et porte essentiellement sur les choix à opérer pour maintenir une population agricole de montagne stable et efficace, notamment face aux discutables rapports et travaux des planificateurs de l'administration centrale.

M. J. Comte présente les problèmes posés par la mise en valeur et la commercialisation du lait dans la région de Delémont et invite les organisations professionnelles à se pencher sur ce problème.

M. R. Chapatte dénonce les propos tenus par la direction de l'Office fédérale de l'agriculture dans le secteur du désendettement agricole et de la dégradation de la situation financière du ménage agricole. Il incite la Chambre d'agriculture du Jura à lier ses activités à la critique de la politique agricole fédérale et cantonale.

Une brève discussion animée par MM. I. Gerber et G. Roy cerne le problème posé par le paiement du lait selon sa teneur. Les avis sont divergents pour les producteurs de plaine et pour ceux de la montagne.

M. C. Winkler relève l'exclusion de l'Ajoie de la zone intermédiaire pour l'obtention de subsides à l'unité de surface pour les céréales panifiables et demande aux organisations agricoles de revoir cette situation dans les plus brefs délais.

Après avoir remercié les participants et indiqué que l'appui des délégués était indispensable à la Chambre d'agriculture pour mener à bien les différentes actions entreprises ou envisagées, le Président souhaite à tous un bon retour et lève l'Assemblée. Il est 16 h. 45.

Le secrétaire :

André Renfer

Assemblée générale des délégués de la Chambre d'Agriculture du Jura

Saignelégier, le 29 février 1980

R E S O L U T I O N

§ La Chambre d'agriculture du Jura, organisation faîtière de l'agriculture de la République et Canton du Jura, est le porte-parole de la profession auprès des organisations professionnelles romandes, suisses et auprès de l'Etat jurassien.

§ La Chambre d'agriculture du Jura collabore à la mise en place d'une politique agricole cantonale à définir selon l'article 51 de la Constitution cantonale.

§ L'application du contingentement laitier en plaine a provoqué l'effondrement des prix sur le marché du bétail d'élevage et de boucherie. Il en résulte une forte diminution du revenu du paysan de montagne. En addition à cette situation, un contingentement laitier en zones de montagne provoquerait le déclin des régions défavorisées.

Considérant la vocation naturelle de ces régions et les objectifs de la politique agricole fédérale, la Chambre d'agriculture du Jura s'oppose au contingentement laitier (collectif ou individuel) basé sur la production des années antérieures.

Aux régions de plaine, la Chambre d'agriculture du Jura voue une attention particulière dans une optique de diversification de la production et de commercialisation des produits.

§ La Chambre d'agriculture du Jura en tant qu'organisation professionnelle prend toutes mesures utiles à la sauvegarde de l'agriculture jurassienne et voue une attention particulière au maintien de la population agricole dans les communes rurales.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

3. RAPPORT D'ACTIVITE 1980

3.1. Introduction

En faisant le bilan du travail accompli en 1980, on doit constater qu'un travail administratif important a été effectué. Il ne faut pas perdre de vue que l'année écoulée correspond à l'entrée en fonction du secrétaire général et pour lui l'étude de tous les dossiers existants.

En analysant la situation, il ressort :

- que les actions ponctuelles entreprises n'ont souvent pas pu être menées à terme, faute de temps
- que le secrétariat est surchargé par des consultations ou dossiers à établir soit pour l'Etat cantonal ou les organisations agricoles suisses, et il est très rare qu'une suite favorable leur soit donnée.

3.2. Principales activités

Comité, bureau et commissions

Les différents organes de la Chambre d'agriculture du Jura ont siégé à 53 reprises au cours de l'exercice écoulé. Il y a eu en particulier 8 séances de comité et 19 séances du bureau. Pour chaque participant à ces séances, cela représente quelque 110 heures de travail. Deux commissions particulières ont été mises sur pied et leurs travaux ont débouché sur la publication de deux rapports intitulés : "Jura-la coopération agricole au défi" et "La betterave sucrière dans le canton du Jura".

Le secrétariat permanent a assuré toutes les tâches administratives découlant des organes de la Chambre d'agriculture du Jura et des quatre commissions CAJ qui ont régulièrement siégé en 1980. En outre, pour les travaux des gérances des centrales des blés et du colza, le secrétaire permanent s'est vu être secondé par une secrétaire-comptable, employée à temps partiel. Mme Christiane Girardin de Courfaivre a travaillé quelque 600 heures aux différentes tâches administratives et comptables issues des mandats attribués au secrétariat permanent. Relevons que les activités des centrales nécessiteraient à elles seules un employé à plein temps.

La fin de l'année 1980 coïncide avec la nécessité statutaire de reconduire, après une deuxième période de trois ans (1978-1980), les membres du comité, du bureau et de la commission de vérification des comptes. D'inévitables mutations sont à prévoir puisque le district de Delémont est actuellement sous-représenté au sein du comité et que l'on enregistre les démissions de MM. R. Chenal de St-Brais (pour raison d'âge), de N. Dumas de Grandfontaine, de R. Gury de Beurnevésin, de B. Noirjean de Soubey et de F. Rossé de Boncourt.

En outre, la commission des "Centrales" et celle pour "L'étude des structures de l'élevage chevalin" sont dissoutes étant donné l'achèvement de leur mandat.

Secrétariat permanent

Les diverses activités administratives, comptables et rédactionnelles ont complètement étouffé les moments destinés à la réflexion et au travail promotionnel. En 1980 quelque 500 interventions ponctuelles (en moyenne deux

lettres individuelles par jour ouvrable) ont été écrites. En outre, plusieurs dossiers ont été rédigés lors de diverses consultations fédérales et cantonales.

A l'avenir, le secrétariat permanent devra être consolidé voire restructuré car les rôles primordiaux des organes d'une chambre d'agriculture sont de prévoir et de conduire les évolutions nécessaires au monde agricole. En outre, les contacts avec les organisations professionnelles suisses devront être maintenus sans y consacrer trop de temps.

Les décisions qui sont à prendre concernant l'organisation du secrétariat ne peuvent l'être qu'après avoir bien analyser la situation financière et le financement de la Chambre d'agriculture du Jura.

Relations avec l'Etat cantonal

La Chambre d'agriculture du Jura a été régulièrement consultée par les autorités cantonales et les services administratifs tant pour des désignations de membres au sein de commissions, que pour des préavis sur des textes de lois ou d'ordonnances. A ce titre, la Chambre d'agriculture du Jura a établi des contacts continus et privilégiés avec les autorités cantonales et les parlementaires issus des milieux agricoles. La Chambre d'agriculture du Jura s'impose ainsi en tant que porte-parole de l'agriculture jurassienne. Les principales démarches entreprises par la Chambre d'agriculture du Jura dans ces domaines sont les suivantes :

Consultations sur des textes de loi

- Rapport sur l'avant projet de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole
- Rapport relatif au projet d'ordonnance sur la protection des animaux
- Rapport sur l'orientation de la production des céréales panifiables et du maintien de la prime de mouture
- Propositions concernant le projet de loi cantonale sur le Tribunal des baux à loyer et à ferme
- Prise de position relative à l'ordonnance fédérale instituant des contributions à l'exploitation agricole du sol.

Commissions

- Propositions de membres pour la commission de formation professionnelle agricole
- Propositions de membres pour la commission consultative en matière d'allocations familiales dans l'agriculture
- Travaux consultatifs concernant les taxations fiscales (normes) des exploitations agricoles.

Interventions de la Chambre d'agriculture du Jura auprès des Autorités cantonales

Plusieurs circonstances du moment ont incité la Chambre d'agriculture du Jura à prendre certaines mesures utiles à la sauvegarde des intérêts de l'agriculture; on distingue notamment :

- Interventions à plusieurs échelons en faveur d'une dotation supplémentaire en personnel à l'Ecole d'agriculture et ménagère rurale du Jura
- Intervention en faveur de la construction d'un silo à céréales fourragères par l'Association agricole du Val Terbi
- Intervention relative aux contributions aux détenteurs de vaches qui ne livrent pas de lait dans le commerce
- Demande d'application des mesures instituant les remontes d'engraissement
- Demande de précisions et propositions quant à la mise à l'enquête publique de la loi fédérale instituant des contributions à l'exploitation agricole du sol dans des conditions difficiles
- Intervention concernant la vente d'exploitations agricoles de la chaîne du Mont-Terrible au DMF

Outre ces démarches souvent accompagnées d'un dossier détaillé, la Chambre d'agriculture du Jura a participé à plusieurs entrevues avec les autorités cantonales et les fonctionnaires de la Division cantonale de l'agriculture.

La Coopération agricole

Le contexte socio-économique régional d'une part et le manque de coordination des activités des associations agricoles d'autre part ont incité la Chambre d'agriculture du Jura à mettre sur pied une commission ad hoc chargée d'établir un rapport circonstancié sur l'organisation des associations agricoles du Jura et de la coopération agricole cantonale analysée globalement.

Le rapport "Jura-la coopération agricole au défi", dont le contenu a été largement approuvé en séance de comité le 6 mai 1980, a été largement diffusé en juin-juillet 1980. Un large et profond débat a ainsi été ouvert, notamment au sein du Conseil des coopératives agricoles du canton du Jura. La Chambre d'agriculture du Jura poursuit actuellement invariablement ses efforts pour obtenir une réelle promotion de l'agriculture cantonale.

Contingentement laitier

Les situations intolérables, issues du contingentement de la production laitière basée sur la production antérieure sont un exemple où chacun doit s'engager avec détermination et lutter pour la sauvegarde des intérêts particuliers, collectifs et régionaux. Il en va de la survie d'une économie rurale.

Que l'on se réfère aux situations contraignantes en zones de plaine ou aux sombres perspectives données par l'introduction du contingentement laitier de sociétés en zones de montagne II à IV, la Chambre d'agriculture du Jura a toujours suscité et favorisé la solidarité paysanne. Bien que les revendications légitimes de ces régions émanent d'abord de la fermeté des paysans, la Chambre d'agriculture du Jura a appuyé sans réserve, les démarches des organisations faîtières visant à obtenir le revenu paritaire.

A l'intention des régions de plaine, la Chambre d'agriculture du Jura rappelle que sa demande d'un octroi de contingent supplémentaire de 5 millons de kg pour 1979/1980, s'est trouvée être partiellement honorée par les instances compétentes.

Conformément à sa résolution votée à Saignelégier, lors de la 5e assemblée des délégués (29.2.1980), la Chambre d'agriculture du Jura a marqué sa constante et indéfectible opposition à tout contingentement laitier en zones II à IV, se basant sur des livraisons de lait antérieures. C'est avec détermination que la Chambre d'agriculture du Jura est intervenue au printemps 1980 tant auprès des instances fédérales, cantonales et professionnelles qu'auprès des parlementaires fédéraux, pour empêcher une modification du statu quo dans les zones II à IV.

Dans le courant de l'automne 1980, la Chambre d'agriculture du Jura, par le biais du Département cantonal de l'Economie publique, a eu le privilège de prendre connaissance d'un projet d'ordonnance instituant un contingentement laitier en zones montagnardes. Dès lors, des démarches analogues à celles du printemps 1980, ont été entreprises, notamment à l'échelon politique où plusieurs parlementaires furent contacter afin de soutenir l'intervention du conseiller national S. Bühler. D'autre part, le Gouvernement jurassien a accordé tout son soutien à nos démarches.

Ces mesures n'ont que partiellement influencé les décisions des autorités fédérales qui ont décidé, en décembre 1980, d'introduire au 1.5.1981, une limitation de la production laitière en zones II à IV. Actuellement la Chambre d'agriculture du Jura soutient toutes les initiatives prises par le comité romand contre le contingentement laitier dont le but est de faire revenir le Conseil fédéral sur sa décision du 15.12.1980.

Activités des Centrales des blés et du colza

En 1980 le secrétariat permanent de la CAJ a été épaulé par une "commission des Centrales" instituée en 1979 déjà et qui a secondé le préposé aux deux centrales dans toutes les prises de position et décisions importantes. Les membres de cette commission ont étroitement collaboré avec les centres de ramassage localisés dans les associations agricoles, les centres collecteurs de la région, les gérants des offices locaux et les commissaires acheteurs.

Les trois commissaires acheteurs ont effectué jusqu'en fin janvier 1981, quelque 50 prises en charge de céréales dont 6 livraisons en gares et 17 fournitures dans les centres individuels. Le colza a été réceptionné en 8 prises en charge dans les centres de Alle et de Delémont.

Céréales panifiables

Les fournitures jurassiennes à la Confédération atteignent 7800 tonnes, soit près de 15% de moins par rapport à l'année record 1979. Ces diminutions sont dues exclusivement aux facteurs climatiques défavorables de l'été dernier (longue période de pluie, orages de grêle en Ajoie notamment). Environ 45% des livraisons à la Confédération sont constitués par la variété Zénith (classe II) fortement cultivée en Ajoie (64% des livraisons) alors que le Probus et les blés de printemps (classes Ia et I) représentent 38% des céréales panifiables. Dans la Vallée de Delémont, on note un regain d'intérêt pour ces variétés de blés où les prestations fédérales versées (subsides à l'unité de surface pour les céréales panifiables en zone intermédiaire) justifient de tels choix. La Centrale a en outre réceptionné quelque 600 tonnes de seigle et quelque 590 tonnes d'épeautre localisé dans les régions marginales de la Vallée de Delémont.

Les centres collecteurs de Alle, Delémont et de Vicques ont réceptionné environ 79% du total dont 53% pour le seul centre de Alle. Quelque 18% ont transité par les centres individuels de Bassecourt, Courtételle et Porrentruy. Les six livraisons effectuées en gares de Alle, Delémont, Les Breuleux, Porrentruy et Soyhières représentent 2,5% du total et ont été organisées par les offices locaux.

La campagne 1979/1980 a porté sur le contrôle de 886 cartes de moutures pour les quelque 740 producteurs livrant du blé à la Confédération. Les primes de moutures versées par la Confédération pour les 800 tonnes moulues représentent une somme voisine de Fr. 220'000.-- dont Fr. 45'000.-- ont été versés à 96 ayants droit situés dans 19 localités de la montagne où l'orge avait été semée. Les 61 offices locaux ont touché globalement Fr. 35'700.-- d'indemnités et la Centrale du Jura a été indemnisée pour un montant brut de Fr. 25'900.--.

Colza

Les quelque 145 producteurs de colza d'Ajoie, de la Vallée de Delémont et du Val Terbi avaient cultivé sous contrat en 1979/1980 quelque 414 hectares de colza d'automne. Dans le rayon de la Centrale du Jura, il a été réceptionné dans les deux centres collecteurs de Alle et de Delémont, environ 780 tonnes de graines de colza pour une valeur de plus de 1,54 millions de francs. Comparativement la production était de 850 tonnes en 1979 pour une surface équivalente d'environ 400 ha de semis. L'été pourri de même que les orages de grêle en Ajoie, en juillet dernier, ont fortement influencé le niveau de la récolte. Les pertes évaluées à 120'000 kg de graines de colza ont été partiellement dédommagées par la Société Suisse d'Assurance contre la grêle.

Dans le secteur de la commercialisation des tourteaux de colza où le marasme de l'automne dernier s'est quelque peu apaisé, il faut relever que l'huilerie Astra a attribué l'année dernière quelque 460 tonnes de tourteaux de colza à la Centrale du Jura. Les producteurs du canton ont repris 7700 kg alors que 27'900 kg ont été commercialisés par les coopératives agricoles du Jura.

Ces activités de commercialisation laissent un bénéfice brut voisin de Fr. 5'500.-- à la Centrale du Jura.

Concernant les contingents 1980/1981, il n'a pas été possible de satisfaire intégralement les demandes qui portaient sur 503,77 ha. Le canton du Jura n'a obtenu que 1,8 ha de plus que l'an dernier, soit au total 419,22 ha, y compris les contingents sur France limités pour le Jura à 30 ha. Toutefois, les 23 nouvelles demandes ont pu être honorées par un contingent individuel de 1 ha au minimum mais de 2 ha au maximum. Cette répartition n'a été possible qu'en réduisant de 3 à 5% les contingents des anciens producteurs. Ce mode de répartition n'a pas rencontré d'opposition majeure chez les fournisseurs traditionnels de graines de colza et la Centrale du Jura se réjouit de la solidarité et de la compréhension qui règne actuellement chez les cultivateurs jurassiens.

Betteraves sucrières

En début d'année, la Chambre d'agriculture du Jura, en collaboration avec le Service de vulgarisation agricole du Jura et des représentants des planteurs de betteraves à sucre du canton, entreprenait une vaste enquête cantonale destinée à préciser les besoins de l'agriculture jurassienne

pour la culture de la betterave à sucre. Cette enquête indiquait que plus de 60 agriculteurs, dont une vingtaine de nouveaux planteurs, s'intéressaient à cette culture.

Suite à plusieurs réunions tant avec les planteurs qu'avec la Direction de la Sucrerie d'Aarberg, un dossier "La betterave sucrière dans le canton du Jura - Pour une répartition équitable des productions agricoles contingées" a été établi et transmis aux instances concernées avec demande de soutien à l'appui. Le Département de l'Economie publique est intervenu dans le sens du dossier en date du 22 septembre 1980 auprès du Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture.

Le bilan intermédiaire de l'ensemble de ces démarches est à peine suffisant puisque les demandes des planteurs avoisinnaient 200 ha. La sucrerie n'a accordé au Jura, et cela par contrainte d'une ordonnance du DFEP du 10.11.80, qu'une quantité globale provisoire de quelque 5300 tonnes, soit 106 hectares. Ceci représente une augmentation de près de 40 ha pour l'ensemble du territoire cantonal par rapport à l'année 1980.

La Chambre d'agriculture du Jura considère ainsi l'ordonnance fédérale du 10.11.80 qui fixe les modalités de l'octroi du contingent nouveau de 70'000 tonnes de betteraves à sucre pour 1981, comme fort malvenue. Elle défavorise en effet les agriculteurs jurassiens dont la plupart exploitent avec production laitière, des domaines supérieurs à 15 hectares. Sur la base de ces demandes et en possession d'un solide dossier où les régions betteravières romandes sont comparées aux régions basses du Jura, la Chambre d'agriculture du Jura interviendra à nouveau auprès des instances compétentes pour un octroi conséquent de contingents et pour une étude d'un nouveau mode de répartition des contingents. Le Jura devrait disposer actuellement d'un contingent global d'au moins 7500 tonnes, ce qui permettrait d'affecter à cette culture environ 1,5% des SAU de plaine. En outre, l'agriculture jurassienne reste fermement opposée à un système fédéral instituant un échange de contingents de lait commercial contre des contingents de betteraves sucrières.

La "Terre Romande"

Le travail est d'abord et surtout d'ordre administratif. Il est à la charge du secrétaire général de la Chambre d'agriculture du Jura. En 1980, la commission "Terre romande" s'est réunie à deux reprises afin de coordonner les activités rédactionnelles de deux éditions spéciales ("tout ménage agricole") des 9 février 1980 (spécial Jura) et 10 octobre 1980 (Comptoir de Delémont).

Une campagne d'abonnement auprès de quelque 600 agriculteurs non-abonnés à l'hebdomadaire agricole a été entreprise en juin 1980. En début d'année 1980 on comptait 968 abonnés et en fin d'année écoulée le nombre d'abonnés se montait à 975. En 1980 quelque 14'400 lignes ont été écrites dans la "Terre romande" par une douzaine de rédacteurs occasionnels. Les honoraires rédactionnels touchés pour ces activités se montaient à près de Fr. 7'000.-- dont 40% ont été versés à des tiers.

La collaboration de l'Ecole d'agriculture du Jura et du Service de vulgarisation agricole du Jura a préoccupé la commission "Terre romande". Il y a incontestablement une insuffisance technique dans notre programme rédactionnel. En 1980 cette situation a été provoquée par un manque de

personnel à Courtemelon. Il semble que 1981 s'annonce sous de meilleures auspices.

La commission "Terre romande" reste en fonction en 1981 et ses activités porteront essentiellement sur l'étude de l'adhésion de la Chambre d'agriculture du Jura à la Société d'édition de la Terre romande et sur des campagnes d'abonnements par l'intermédiaire des sociétés d'agriculture.

Commission des affaires sociales

La collaboration avec l'Etat cantonal s'est instaurée en 1979 déjà et en début d'année 1980 les autorités cantonales jurassiennes ont précisé les répartitions des tâches et les modalités de travail dans les deux domaines de la généralisation des allocations familiales dans l'agriculture et du conseil consultatif en matière d'assurances. La commission s'est réunie en septembre 1980 et plusieurs contacts, échanges de vues et coordination d'activités ont eu lieu durant l'année écoulée avec les partenaires de l'Office des assurances sociales, du Service de vulgarisation agricole du Jura, de l'USP et de la FSASR.

Dans sa séance d'octobre 1980, le comité de la Chambre d'agriculture du Jura a arrêté sa position quant à la création d'un service consultatif en assurances agricoles. Il a été expressément demandé à la Direction de l'Ecole d'agriculture du Jura de libérer un vulgarisateur pour prendre en charge les portefeuilles des agriculteurs du Jura.

Dans le domaine de la généralisation des allocations familiales en agriculture, la commission a été mandatée de mener une enquête concernant d'éventuelles irrégularités dans le versement des allocations pour enfants. Les résultats de l'enquête ont été transmis à la Fondation de prévoyance en faveur de l'agriculture à Brugg. En outre, une information par voie de presse a été entreprise auprès des agriculteurs jurassiens les rendant attentifs au nouveau régime des allocations familiales entré en vigueur le 1er avril 1980. L'information précisait également les procédés à suivre pour les éventuels ayants-droit. Actuellement la Chambre d'agriculture du Jura est sollicitée par le Département cantonal de l'Education et des Affaires sociales pour proposer des membres au sein d'une commission consultative cantonale en matière d'allocations familiales dans l'agriculture. Il est donc réjouissant de constater qu'il a été largement tenu compte de la profession pour la mise sur pied de cette commission et que la solution recherchée appartiendra d'abord à l'agriculture.

Commission de production animale

Cette commission s'est réunie à deux reprises en 1980. Une première fois pour élaborer un dossier relatif à l'ordonnance sur la protection des animaux. Les commentaires de la Chambre d'agriculture du Jura sont parvenus au Service vétérinaire cantonal le 17 mars écoulé. Nos remarques et prises de position rejoignent celles de l'USP et de la FSASR qui a reçu une copie de notre document. La prise de position du vétérinaire cantonal transmise à l'Office vétérinaire fédéral, tient compte de nos remarques et de suggestions des aviculteurs.

Une deuxième réunion a permis de préciser les démarches utiles et la suite à donner, au sein des fédérations d'élevage bovin, des suggestions et propositions contenues dans le rapport du Directeur de l'Ecole d'agriculture du Jura "La production bovine dans le Jura".

Commission pour l'aménagement du territoire

Depuis de nombreuses années, un projet de Transjurane fait l'objet d'études de la part de commissions techniques, plusieurs décisions à caractère politique ont même été prises notamment par l'Assemblée constituante.

Sauf imprévu, les chantiers pourraient être ouverts à moyen terme déjà. Jusqu'à ce jour, l'avis de techniciens agricoles ou d'agriculteurs a été pris en ce qui concerne en particulier le choix d'un tracé. Vu sous l'angle agricole, cela s'avère insuffisant : la réalisation de la Transjurane constitue un projet aux incidences nombreuses sur la vie sociale, économique, voire politique des Jurassiens, quelque soit l'activité économique exercée, même et peut-être surtout s'il s'agit de l'agriculture.

En effet, la construction d'une route améliore les communications entre localités, elle peut donc constituer un élément du développement économique, engendrer des activités mouvelles, favoriser la répartition d'une population sur l'ensemble d'un territoire, etc. Mais ce qui est plus sûr encore c'est qu'elle touche aux structures rurales, qu'elle influence les modes d'exploitation des immeubles agricoles, qu'elle exerce une emprise sur les terres.

De nombreux agriculteurs sont donc intéressés plus que tout autre personne par la réalisation d'un tel projet. Dès lors, surgissent les questions: Quelles sont les incidences de ce projet pour l'agriculture ? Que peut-elle en attendre ? Le tracé lui convient-il ? Les structures rurales peuvent-elles être améliorées par la même occasion ? Quand et comment l'agriculture fera-t-elle entendre sa voix ? Autant de questions et d'autres encore qui font depuis plusieurs mois, l'objet d'études de la part de la commission de l'aménagement du territoire de la CAJ. Ce travail sera achevé dans le courant de l'année 1981. La position de la Chambre d'agriculture du Jura sera arrêtée lors d'une assemblée des délégués extraordinaire et ensuite rendue publique.

Commission pour l'étude de l'économie laitière

Bien que le dossier sur l'étude des structures de l'économie laitière jurassienne soit entre les mains du Département cantonal de l'Economie publique depuis 1979 déjà, la commission s'est réunie à deux reprises en 1980. Elle a notamment été sollicitée par les instances intéressées à développer l'étude de la commercialisation du lait dans la région de Delémont.

Activités diverses

La coopérative agricole jurassienne pour l'écoulement des animaux (Juranico), constituée le 7 décembre 1979 sous les auspices de la Chambre d'agriculture du Jura, a confié la gérance et le développement de ses activités à Etienne Babey, entré en fonction le 1er juin 1980. Jusqu'en mai 1980, la gérance intérimaire a été assurée par André Renfer, secrétaire général CAJ et qui a participé à quinze séances de travail de la coopérative. En outre, les bureaux de Juranico sont installés dans les locaux du secrétariat de la Chambre d'agriculture du Jura à Courfaivre. Cette situation permet au secrétariat de la CAJ d'assiter Juranico dans certains travaux administratifs. En plus les organes de la Chambre d'agriculture du Jura ont participé au lancement du veau fermier l'automne dernier et collaborent à l'étude d'un marché de porc fermier qui est un nouvel objectif de cette jeune coopérative.

La nécessité de restructurer les organisations des femmes paysannes a retenu l'attention de la Chambre d'agriculture du Jura qui soutient fermement les importants travaux réalisés par un groupe de volontaires chargées de mettre sur pied une organisation professionnelle faîtière (fédération) et regroupant six sociétés régionales et spécifiques de la femme paysanne jurassienne.

L'affiliation à l'Union suisse des paysans (USP), sa réorganisation qui réserve une place déterminante aux Chambres d'agriculture cantonales, de même que le financement de l'organisation faîtière de l'agriculture suisse, ont figuré à plusieurs ordre du jour des séances du bureau et du comité CAJ. En date du 11 mars 1980, la Chambre d'agriculture du Jura a demandé son adhésion provisoire à l'USP et ceci pour une période de 2 ans (1980-1981). Elle a arrêté une liste provisoire de 11 membres de l'agriculture jurassienne chargés de la défense des intérêts du Jura au sein de l'assemblée des délégués et désigné 2 membres (MM. D. Prêtre et J. Willemin) au comité de l'USP. Cette adhésion provisoire, munie d'une clause de retrait, implique des obligations financières et des cotisations annuelles. Elle permet en outre d'apprécier le type de financement retenu par les organes de l'USP, à savoir les cotisations par unité de surface (2 francs en plaine, 1.50 francs en zone préalpine des collines, 1 franc en régions de montagne) qui se chiffrent pour le canton du Jura à Fr. 42'400.--. Actuellement la Chambre d'agriculture du Jura étudie une clé de répartition jugée plus adéquate. Les sociétés de laiterie seront consultées car les variantes des cotisations à l'UGB ou au prorata des livraisons de lait semblent plus équitables qu'un barême calculé à la surface.

L'important document élaboré par le secrétariat des paysans suisses et traitant des disparités de revenu dans l'agriculture est actuellement en discussion au sein des organes de la Chambre d'agriculture du Jura qui devra s'exprimer sur les options à choisir.

Enfin, mentionnons encore la participation de la Chambre d'agriculture du Jura à la 4ème Fête des Paysans jurassiens qui s'est déroulée les 12 et 13 juillet 1980 à Alle et la présence marquée de nos délégués aux réunions de la FSASR (13 mars 1980, assemblée générale tenue à Delémont), aux fêtes du 75 ème anniversaire de la MIBA (Bâle, 11 septembre 1980).

3.3. Conclusions

L'énumération des principales activités de la Chambre d'agriculture du Jura durant l'année écoulée, reflète l'importance acquise et l'impact réalisé par notre organisation pour le développement et la promotion de l'agriculture jurassienne. Ce 5ème rapport annuel permet aux organes de la Chambre d'agriculture de dresser un nouveau bilan et de faire valoir ses activités prioritaires.

Créée en 1975, la Chambre d'agriculture du Jura aspire constamment à atteindre les buts fixés dans ses statuts. Pour que la Chambre d'agriculture du Jura puisse garder le crédit important dont elle jouit, elle doit réussir dans la plupart des actions qu'elle entreprend. Nous avons peu de chances d'infléchir des décisions fédérales, c'est pourquoi nous devons consacrer un maximum de temps aux problèmes strictement régionaux et spécifiquement jurassiens.

L'agriculture jurassienne dispose d'importants atouts qui peuvent être mis en valeur par une politique agricole cantonale judicieuse et perspicace. Toutefois, l'agriculteur est appelé à payer également son tribu, car aujourd'hui seul un maximum de paysans qualifiés, maîtrisant la technique et la gestion, peuvent contribuer à résoudre les nombreux problèmes posés à l'agriculture.

4. PROGRAMME D'ACTIVITE 1981

Les mandats confiés à la Chambre d'agriculture d'une part, le fonctionnement de l'Etat jurassien et les décisions fédérales d'autre part, conditionnent le programme d'activité annuel de la Chambre d'agriculture du Jura. Bien que les principaux problèmes posés à l'agriculture soient les mêmes depuis une demi-décennie (disparités du revenu agricole, orientation de la production, écoulement, mise en valeur et transformation des produits) des priorités annuelles doivent être tracées.

Pour assumer les nombreuses tâches qui lui incombent, la Chambre d'agriculture du Jura doit pouvoir compter sur la collaboration de chaque agriculteur. La sauvegarde des intérêts de l'agriculture passent par le maintien d'un nombre élevé d'exploitations agricoles et d'une population paysanne stable dans chaque région du pays. Pour obtenir une juste place de l'agriculture dans le contexte socio-économique, un regroupement solidaire des paysans est nécessaire. Dans cette perspective, la Chambre d'agriculture du Jura devra promouvoir l'aide aux petites exploitations agricoles, soutenir et développer certaines productions, agir sur la politique des prix et les aides directes.

Dans un souci de promotion de l'agriculture jurassienne, la Chambre d'agriculture du Jura veillera à la réalisation d'une politique agricole cantonale appelée à répondre aux premières nécessités que sont les améliorations des structures foncières et des bâtiments. Par son activité, la Chambre d'agriculture du Jura se doit d'obtenir une législation agricole adaptée aux conditions et particularités jurassiennes.

Dans cet esprit et en tenant compte des objectifs non atteints en 1980, le programme d'activité de la Chambre d'agriculture du Jura pour 1981, comprend :

Politique agricole fédérale

La politique agricole fédérale ayant des objectifs précis, la Chambre d'agriculture du Jura :

- prendra toutes les mesures utiles imposées par l'application du contingentement laitier en zone de plaine
- luttera contre le contingentement laitier en régions de montagne
- s'exprimera sur les disparités de revenu dans l'agriculture et dans l'économie générale
- défendra les positions et les besoins de l'agriculture jurassienne dans le programme d'orientation de la production 1981-1985.

Politique agricole cantonale

Selon l'article 51 de la Constitution cantonale, une politique agricole cantonale doit être définie. En 1981, les étapes suivantes seront réalisées par la Chambre d'agriculture du Jura :

- apprécier la législation en vigueur
- établir une liste des matières à traiter
- élaborer un projet de politique agricole.

En outre dans le secteur des affaires sociales où la collaboration avec l'Etat cantonal s'est précisée en 1980, la Chambre d'agriculture du Jura veillera à une rapide généralisation des allocations familiales dans l'agriculture.

Aménagement du territoire jurassien

L'initiative professionnelle agricole se doit d'être présente dans tout projet d'aménagement du territoire, d'améliorations foncières ou de création de zones agricoles. Il faudra :

- veiller à l'application des mesures fédérales et en particulier de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)
- promouvoir la propriété foncière jurassienne conformément à l'article constitutionnel jurassien et aux dispositions fédérales
- étudier un système de mesures de compensation liées à la création de zones agricoles et assumer la sauvegarde des meilleures terres agricoles
- promouvoir les remaniements parcellaires et proposer un programme de réalisation pour qu'un aménagement du territoire puisse être réalisé sur l'ensemble du territoire cantonal.

Organisations professionnelles

Les contacts continus et privilégiés établis l'an dernier avec les organisations professionnelles hélvétiques, romandes et avec les autorités cantonales devront être précisés et définis. Il incombera de

- étudier le coût d'affiliation de la Chambre d'agriculture du Jura à l'Union Suisse des Paysans et d'en décider son adhésion définitive
- étudier des modalités d'adhésion à des organisations spécifiques (CRIA, SAB, etc.)
- reconduire les commissions CAJ dans leur mandats permanents
- promouvoir la coopération agricole jurassienne.

Secrétariat

Afin de gagner en efficacité technique, le secrétariat permanent devra être consolidé sinon restructuré.

A cet effet, il s'agira

- d'étudier la reconduction de l'ensemble des mandats confiés à la Chambre d'agriculture du Jura
- d'évaluer la prise en charge de nouveaux mandats
- de proposer un nouveau type de financement de la CAJ
- d'apprécier l'engagement éventuel d'un administrateur-comptable.

Divers

Selon les circonstances du moment, prendre toutes mesures utiles à la promotion de l'agriculture et à la sauvegarde de ses intérêts.

5. COMPTES 1980 ET RAPPORT DE VERIFICATION

5.1. Résultats de l'exercice (compte de Profits et Pertes)

RECETTES

- Cotisations des organisations membres
- Cotisations des organisations exerçant une activité commerciale
- Contribution des exploitations agricoles
- Contribution Fédération d'associations agricoles VLG
- Contribution diverses (Fédérations laitières bâloise et bernoise)
- Indemnités rédactionnelles "Terre Romande"
- Ristourne de la Terre Romande pour frais administratifs
- Intérêts
- Ristourne pour la gérance de la Centrale des blés
- Ristourne pour la gérance de la Centrale des oléagineux
- Différence constatée dans l'exercice 1979

DEPENSES

- Frais de séance du Comité
- Frais de séance du Bureau
- Frais de séances des Commissions
- Rétribution nette du secrétaire (pour 1980 ./. Fr. 2600.-- allocation pour perte de gain)
- Rétribution nette de la secrétaire à temps partiel
- Charges sociales
- Travaux effectués par B. Oriet
- Amortissement du mobilier
- Travaux pour Juranico
- Frais généraux d'administration (matériel de bureau, frais de ports, imprimés, photocopies, etc. + paiement du commissaire-acheteur pour la Centrale des oléagineux)
- Taxes du CCP + taxes et frais de téléphones
- Frais de représentation et de déplacement
- Cotisations, abonnements, dons divers
- Location du bureau
- Reliquat actif

- Ces comptes incluent les frais pour la gérance de la Centrale des blés et de la Centrale des oléagineux.
- La contribution de la Fédération laitière du Nord-Ouest en faveur du Service de dépannage agricole du Jura (Fr. 4.000.--) a été virée directement à ce Service.

Comptes 1979	Comptes 1980
Fr.	Fr.
3.330.--	3.640.--
13.954.80	15.973.60
19,460.25	20.268.--
	10.000.--
1.120.--	6.200.--
	3.713.20
4.000.--	4.700.--
21.55	83.95
	25.957.40
22.990.40	33.527.90
	554.50
64.877.--	124.618.55
4.416.--	3.171.30
2.939.60	2.594.60
5.762.20	3.223.30
12.000.--	54.300.--
5.162.20	8.296.90
	11.543.15
	1.500.--
3.073.05	4.298.--
	2.500.--
11.449.35	13.611.15
	1.561.10
1.989.60	1.465.--
1.431.--	2.211.95
1.340.--	5.030.20
15.314.--	9.311.90
64.877.--	124.618.55

5.2. BILAN AU DEBUT DE L'EXERCICE (1er février 1980)

	ACTIF	PASSIF	
Caisse	112.95	5.000.--	Compte transitoire
Chèques postaux	4.697.90	224.--	Terre Romande
Banque	16.000.--	15.587.85	Capital
Mobilier	1.--		
	20.811.85	20.811.85	

5.3. BILAN A LA FIN DE L'EXERCICE (31 janvier 1981)

	ACTIF	PASSIF	
Caisse	1.713.10	5.000.--	Créanciers
Chèques postaux	7.433.40	138.--	Compte transitoire - cotisations
Banque	15.086.85	378.--	Compte transitoire - Terre romande
Mobilier	4.299.--	24.899.75	Capital
Compte transitoire	1.883.40		
	30.415.75	30.415.75	

5.4. MODIFICATION DE LA FORTUNE

Fortune à la fin de l'exercice	Fr. 24.899.75
Fortune au début de l'exercice	Fr. 15.587.85
Augmentation de la fortune	Fr. 9.311.90

5.5. RAPPORT DES VERIFICATEURS

Les soussignés ont procédé à la vérification des comptes de la Chambre d'agriculture du Jura de l'année 1980. Ils ont effectué un pointage des différents livres comptables et reconnaissent l'exactitude des reports. Le bilan de clôture ainsi que l'état de fortune ont été reconnu conforme. En conséquence il recommande à l'Assemblée générale d'accepter ces comptes et adressent de sincères remerciements à Mme Girardin pour le travail fourni.

Courfaivre, le 6 février 1981

Les vérificateurs :

Xavier Baume : Joseph Comte : Henri Laville :

6. BUDGET 1981

RECETTES

- Cotisations des organisations membres	3'800.—
- Contribution des organisations exerçant une activité commerciale (coopérative, y.c. Juranico)	17'400.—
- Contribution des exploitations agricoles	13'800.—
- Contribution de la Fédération d'association agricoles VLG - succ. de Delémont	10'000.—
- Contribution nette de la Fédération laitière du Nord-Ouest	6'000.—
- Paiement de la TR pour la rédaction jurassienne	8'400.—
- Contributions diverses	200.—
- Recettes de la Centrale des blés	23'000.—
- Recettes de la Centrale des oléagineux	30'000.—

DEPENSES

- Secrétariat général	69'000.—
- Charges sociales : 20%	13'800.—
- Loyer, chauffage, électricité (6 x 400.--)	2'400.—
- Frais d'administration et matériel de bureau (y compris les frais relatifs aux deux Centrales)	13'000.—
- Frais de séance (comité, bureau, commissions, assemblée)	11'000.—
- Cotisations et divers	2'000.—
- Amortissement du mobilier	1'400.—
112'600.—	112'600.—

* La Fédération laitière du Nord-Ouest alloue en fait une contribution de Fr. 10'000.— dont Fr. 4'000.— sont virés au Service de dépannage agricole du Jura.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

Résolution concernant le contingentement laitier en zone de montagne

Réunis le 6 novembre 1980 à la Caquerelle, les membres du comité de la Chambre d'agriculture du Jura ont pris connaissance du projet d'ordonnance "concernant des mesures contre les livraisons excédentaires de lait en zones de montagne II à IV" élaboré récemment par l'Office fédéral de l'agriculture et d'une résolution votée par les producteurs de lait des Franches-Montagnes.

A ce propos, ils constatent :

- contre l'avis des politiciens maintes fois exprimé, des fonctionnaires tentent avec une obstination rare, d'appliquer aux régions de montagne des dispositions dont les effets seront catastrophiques au plan économique et social.
- Le contenu du projet d'ordonnance démontre que ses auteurs méconnaissent la condition du montagnard, la situation réelle de l'agriculture de montagne, ainsi que les incidences du contingentement individuel de la production laitière en plaine, sur l'agriculture de plaine d'abord et celle de montagne ensuite.
- Tracassées par quelques problèmes administratifs et obnubilées par le compte laitier, ces personnes ne se soucient nullement de l'avenir des régions de montagne et feignent d'ignorer que contingentement laitier est synonyme d'exode rural.

Par conséquent, le comité de la CAJ affirme :

- Le maintien d'une population paysanne suffisante, notamment en région de montagne, est un des principaux objectifs de la politique agricole fédérale.
- La réglementation de la production laitière en zone de montagne, dans sa forme actuelle, est acceptable parce que souple et propre à éviter les abus.
- Un contingentement laitier, tel qu'il est envisagé dans le projet d'ordonnance, condamne les régions de montagne au déclin.
- Pour l'heure, l'alternative dans le choix des branches de production n'existe pas pour le montagnard. Les mesures proposées par l'Office fédéral de l'agriculture s'avèrent irréalistes et insuffisantes.
- Un acte administratif ne peut pas constituer la solution à un problème hautement politique.
- Le contingentement laitier, individuel ou collectif, basé sur la production des années antérieures, sera combattu.
- Tous les moyens adéquats seront mis en oeuvre afin de sauvegarder les intérêts des populations de montagne.
- En aucun cas, les agriculteurs de plaine ne devront subir les conséquences de la solution retenue en zones de montagne.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

LANDWIRTSCHAFTSKAMMER DES KANTON JURA

Beschluss betreffend der Milchkontigentierung im Berggebiet

Die am 6. November 1980 versammelten Mitglieder des Komitees der Landwirtschaftskammer des Kanton Jura (CAJ) nahmen von der Anordnung betreffend Massnahmen gegen die überschüssige Milchlieferung in den Bergregionen II bis IV erarbeitet vom Landwirtschaftsamt kenntnis.

Sie stellen bei dieser Gelegenheit fest :

- gegen die vielfach geäusserte Meinung der Politiker, versuchen Beamte mit seltener Starrheit Anordnungen zu erlassen, welche katastrophale Auswirkungen in soziale und wirtschaftliche Hinsicht haben können.
- Der Inhalt der Anordnung zeigt, dass die Verfasser die Lage der Bergbevölkerung und Berglandwirtschaft nicht genügend kennen. Somit werden die Auswirkungen der individuellen Milchkontigentierung im Talgebiet vorerst auf deren Landwirtschaft und später in den Bergregionen falsch eingeschätzt.
- Mit administrativen Problemen und von der Milchabrechnung besessen, machen sich diese Personen keine Sorgen um die Zukunft der Bergregionen und wissen nicht, dass die Milchkontigentierung zu einer Auswanderung jener Regionen führt.

Demzufolge behauptet das Komitees des CAJ :

- Die Hauptobjektive der Bundeslandwirtschaftspolitik sind die Aufrechterhaltung einer ausreichenden Landwirtschaftsbevölkerung in den Bergregionen.
- Die Regelung der Milchproduktion in den Bergregionen in ihrer heutigen Form ist flexibel und annehmbar.
- Die vorgesehene Milchkontigentierung verurteilt die Bergregionen zum Verfall.
- Zum heutigen Zeitpunkt besteht für den Bergbauer keine Ausweichmöglichkeiten der Produktionslenkung. Die vorgesehenen Massnahmen des Bundesamtes für Landwirtschaft erweisen sich als ungenügend und unwirklich.
- Eine administrative Handlung bringt keine Lösung für eine rein politische Angelegenheit.
- Eine auf die Produktion der vergangenen Jahre berechnete individuelle oder genossenschaftliche Milchkontigentierung wird angefochten.
- Alle zu Verfügung stehenden Mittel werden zur Erhaltung der Bergbevölkerung eingesetzt.
- Auf keinen Fall sollen die Talgebietbauern von den Folgen des Entscheides in den Berggebiet betroffen werden.

LANDWIRTSCHAFTSKAMMER DES KANTON JURA

Après les décisions du Conseil Fédéral : Prise de position de la CAJ

Réuni en séance de janvier, le Comité de la CAJ a pris connaissance des décisions fédérales en matière d'économie agricole. Il regrette que les autorités fédérales n'accordent toujours pas davantage d'importance à l'économie régionale dans laquelle l'agriculture joue un rôle important. Les décisions prises par le Conseil fédéral sont de nature à accentuer les disparités du revenu agricole, à susciter l'abandon des petites exploitations de montagne et à amenuiser l'agriculture familiale.

Les mesures prises tant dans le secteur laitier que dans les secteurs des productions animales et végétales ne permettent en rien de combler le manque à gagner des exploitations de plaine et de la montagne. Dans ces deux derniers secteurs, seules les primes de cultures pour les céréales fourragères et les contributions aux détenteurs de vaches dont le lait n'est pas commercialisé, sont augmentées. Toutes les autres requêtes, notamment celles relatives aux contributions aux frais des détenteurs de bétail en zones de montagne et préalpine des collines, seront examinées ultérieurement.

Dans le secteur laitier où la production de lait commercial à elle seule ne saurait combler le retard sur le revenu paritaire, les décisions fédérales ne sont pas satisfaisantes. Malgré les tendances régressives dans les fournitures de lait commercial enregistrées cet hiver, les autorités fédérales ont rendu le contingentement laitier en plaine plus contraignant et imposent une réduction de 5% des livraisons de lait dans les zones de montagne II à IV par rapport à l'exercice 1979/1980.

Dans le canton du Jura, la production laitière progresse régulièrement suite aux mutations que l'on sait. Dans ses régions montagnardes, il subira des répercussions intolérables par l'entrée en vigueur des ordonnances fédérales du 15 décembre 1980. Les quelque 350 producteurs de lait situés en zone de montagne II et qui livrent annuellement près de 18 millions de kilos de lait (soit un quart de la production laitière cantonale) se retrouveront par cette réduction de 5% des livraisons de lait, avec un manque à gagner annuel avoisinnant les trois quarts de millions de francs.

Par conséquent le Comité de la CAJ et conformément à sa résolution du 6 novembre 1980, usera de moyens adéquats en vue de sauvegarder les intérêts de l'agriculture jurassienne. Des démarches seront notamment entreprises pour rendre inopérante "l'ordonnance concernant des mesures contre les livraisons excédentaires de lait dans les zones de montagne II à IV" du 15.12.1980.

Par une solidarité paysanne très ravivée, la CAJ appuiera sans réserve les démarches des organisations professionnelles faîtières visant à obtenir le revenu paritaire. Un juste prix des produits agricoles indigènes constitue le **meilleur garant du maintien de l'entreprise familiale.**

En outre, la CAJ interviendra tant auprès de l'Union Suisse des Paysans appelée à présenter de nouvelles revendications au Conseil fédéral qu'auprès du Gouvernement jurassien.

Glovelier, le 14 janvier 1981 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

Dossier

LA BETTERAVE SUCRIERE DANS LE CANTON DU JURA

Pour une répartition équitable

des productions agricoles contingentées

PLAN — Page

I.	INTRODUCTION	2
II.	QUE PRODUIT L'AGRICULTURE JURASSIENNE ?	3
III.	LA BETTERAVE A SUCRE DANS LE JURA	12
IV.	CONCLUSION	13

- o -

Dans le cadre de l'augmentation du contingent global de betteraves sucrières accordée par le Conseil Fédéral, l'agriculture jurassienne revendique une part équitable, soit :

- *la satisfaction de toutes les demandes de contingent émanant du canton du Jura pour la campagne 1981*
- *la garantie, pour les années ultérieures, d'un contingent cantonal de 250 hectares.*

Septembre 1980

JURA - La Coopération agricole au défi

AVANT-PROPOS

La création de l'Etat jurassien est un exemple impressionnant d'idées nouvelles, d'argumentations originales, d'investissements moraux et de volonté indéfectible.

La Chambre d'agriculture du Jura a, dès le début de ses activités, apporté sa contribution à ce courant d'idées appelé à déboucher sur de tangibles réalisations. Sensible à toute proposition concrète, simple et directe pour le bien de l'agriculture en général, elle veut remplir son rôle en toute objectivité pour une véritable promotion agricole.

L'infrastructure des associations agricoles du Jura n'échappera pas à un nécessaire renouvellement déjà perceptible dans certains secteurs des services. La Chambre d'agriculture du Jura tient à animer cette inéxorable amélioration des instruments de base de la défense professionnelle que sont les associations agricoles. Celles-ci font du paysan d'aujourd'hui à la fois un spécialiste en technique et en gestion. Les premières réussites et les investissements consentis par la coopération agricole montrent que la prospérité du Jura agricole de demain passe, qu'on le veuille ou non, invariablement par le biais de l'esprit coopératif.

Le présent rapport incite les hommes doués d'esprit d'initiative et moulés de "risques calculés" à construire mieux encore une agriculture moderne et dynamique susceptible de mettre en valeur nos produits agricoles, de les commercialiser et d'estomper les héritages hétéroclites de nos contrées.

Luc FLEURY
Président de la CAJ

Liste des organisations membres (suite)

Organisations de l'élevage chevalin.

Fédération jurassienne d'élevage chevalin
Association des Etalonniers du Jura
Syndicats chevalins : Demi-sang du Jura
Ajoie
Clos-du-Doubs
Franches-Montagnes
Haut-Plateau-Montagnard
Haute-Sorne
Vallée de Delémont

Organisation de l'élevage bovin

Féd. cantonale JU d'élevage bovin race tach. rouge
Féd. jurassienne des syndicats d'él. bovin race Simmental du Bas
Fédération d'élevage bovin du Haut-Jura
Syndicats d'élevage bovin :

a) race du Simmental

Alle & environs	Courtételle-Courfaivre	Le Noirmont
Le Bémont & environs	Damvant	Ocourt & environs
Le Boéchet & environs	Delémont & environs	Pleigne & environs
Les Bois	Epauvillers	Les Pommerats
Bonfol	Fregiécourt & env.	Porrentruy & environs
Les Breuleux & env.	Les Genevez	Rebeuvelier
Buix	Glovelier & env.	Saignelégier
Châtillon	Lajoux & environs	Saint-Brais
Chevenez	Lugnez & environs	Soubey
Courgenay-Courtemautruy	Mervelier-La Scheulte	Undervelier-Soulce
Courrendlin & environs	Montfaucon & env.	Val-Terbi
	Montmelon & environs	Vermes-Envelier

b) race Holstein pie noire

Fédération jurassienne d'él. bovin race Holstein
Syndicats d'él. bovin tacheté noir :
Haute-Ajoie
Delémont & environs
Franches-Montagnes
Porrentruy & environs
Val-Terbi

c) divers

Fédération des sélectionneurs de bétail (FSBB Jura)
Syndicat d'élevage bovin de la race brune

Organisations de l'élevage de menu bétail

Fédération jurassienne d'élevage du menu bétail
Groupement des producteurs de porcs d'Ajoie
Association des éleveurs et producteurs de porcs du Jura
Syndicat ovin de Porrentruy & env.
Syndicat ovin de Pleigne & env.
Syndicat ovin Les Rangiers & env.
Syndicat ovin de St-Ursanne & env.
Syndicat ovin des Franches-Montagnes
Syndicat ovin du Val-Terbi
Syndicat d'élevage caprin Delémont-Ajoie
Syndicat d'élevage caprin Franches-Montagnes

(suite en page 4 de la couverture)

Liste des organisations membres (suite)

Sociétés de laiterie :

Alle
Bassecourt
Beurnevésin
Boécourt
Les Bois
Le Boéchet
Boncourt
Bonfol
Bourrignon
Les Breuleux
Buix
Bure
Charmoille
Châtillon
Chevenez
Coeuve
Corban
Cornol
Courcelon
Courchapoix & env.
Courchavon-Mormont
Courfaivre
Courgenay-Courtemautruy
Courrendlin
Courroux
Courtedoux
Courtemaîche
Courtételle
Damvant
Delémont & env.
Develier
Epauvillers
Fahy
Fontenais
Fregiécourt
Les Genevez-Les Joux
Glovelier
Lajoux
Lugnez-Damphreux
Mervelier
Mettemberg
Miécourt
Montfaucon-Les Enfers
Montignez
Montsevelier
Le Noirmont
Pleigne
Les Pommerats
Porrentruy
Rebeuvelier
Réclère
Rocourt
Saignelégier
Saint-Brais
Saulcy
Séprais
Soubey
Soulce
Soyhières
St-Ursanne
Undervelier & env.
Vermes
Vicques.

NB Les organisations agricoles des Franches-Montagnes sont affiliées à la Chambre d'agriculture du Jura par l'intermédiaire de la Chambre d'agriculture du Haut-Plateau.